académie Rennes

RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

# CRPE 2018 - ÉPREUVE D'ADMISSION

## MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

## DOSSIER PRÉSENTÉ PAR LE CANDIDAT

## PAGE DE GARDE À UTILISER OBLIGATOIREMENT

| | |
|---|---|
| Nom de famille : I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I | **Recrutement (1)** |
| Nom d'usage : I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I | Enseignement public |
| Prénoms : I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I | Concours externe I__I<br>Concours externe spécial en langue régionale I__I<br>Second concours interne en langue régionale I__I<br>Troisième concours I__I |
| Date de naissance : I__I__I I__I__I I__I__I__I__I | Enseignement privé |
| Adresse : …… | Concours externe I__I<br>Concours externe spécial en langue régionale I__I<br>Second concours interne I__I<br>Concours externe spécial langue régionale DIWAN I__I |
| …… | |
| N° de téléphone…… | N° d'inscription I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I |
| Adresse électronique…… | Support numérique fourni (1): OUI I__I NON I__I |

**(1) Cocher la case correspondant au recrutement et au domaine choisis, ainsi qu'au support numérique**

### Domaine choisi (1) :

Domaine n°1 : Sciences et Technologie* I__I
- Sciences physiques et chimie I__I
- Sciences de la vie et de la Terre I__I
- Technologie I__I

* Merci de préciser la discipline concernée

Domaine n°2 : Histoire I__I
Domaine n°3 : Géographie I__I
Domaine n°4 : Histoire des arts I__I
Domaine n°5 : Arts visuels I__I
Domaine n°6 : Education musicale I__I
Domaine n°7 : Enseignement moral et civique I__I

Votre dossier doit être établi en quatre exemplaires. Il ne doit comporter que les seuls éléments prévus par l'arrêté du 19 avril 2013 et l'arrêté du 13 mai 2015 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

L'envoi doit obligatoirement être effectué par vos soins et par voie postale en recommandé simple, **entre le 26 avril, date de publication des résultats d'admissibilité, et le 3 mai 2018** au plus tard, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier transmis après la date fixée entraîne l'élimination du candidat.

| ADRESSE D'EXPÉDITION |
|---|
| **Rectorat de Rennes**<br>**Division des examens et concours**<br>**DEXACO 4**<br>**92 rue d'Antrain**<br>**CS 24 209**<br>**35042 RENNES cedex** |